

II

*Le Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies
au Secrétaire général des Nations Unies*

New York, le 21 février 1966

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour, où vous proposez un accord entre les Nations Unies et le Canada sur certaines questions relatives à la participation du Canada à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre.

Le Gouvernement canadien agréé les propositions formulées dans votre lettre et vous donne volontiers les assurances requises selon les paragraphes 7 et 8 de votre lettre; celle-ci et la présente réponse constituent donc un accord entre les Nations Unies et le Canada, qui est censé être en vigueur depuis la date où le contingent canadien a quitté le Canada pour se joindre à la force des Nations Unies.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

*Le Représentant permanent du Canada
auprès des Nations Unies,*
PAUL TREMBLAY

Son Excellence Monsieur U Thant
Secrétaire général des Nations Unies
New York